

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 93.042

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Mars 1993

DATE D'AFFICHAGE

17 Mars 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT
M. BERLAND par M. BOISNARD
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE et DINDINAUD

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 29

OBJET : REHABILITATION DU GYMNASSE EMILE ZOLA

VOTE : UNANIMITE

Un projet de réhabilitation du Gymnase Emile ZOLA sis avenue Notre-Dame des Dunes à ROYAN, a été élaboré par le Cabinet d'Architecture ARCHIPEL.

Cette opération a pour objet la rénovation de cet équipement sportif actuellement peu fonctionnel, ainsi que la mise aux normes vis à vis des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Il est prévu notamment :

- la démolition des vestiaires existants soit 150 m²
- la reconstruction de nouveaux locaux vestiaires sanitaires soit 310 m²

à raison de :

- * 2 vestiaires filles de 27 m² chacun
 - * 2 vestiaires garçons de 27 m² chacun
 - * 4 douches collectives de 8 m² chacune
 - * 5 W-C, dont 1 W-C accessible aux personnes handicapées
 - * 1 vestiaire-sanitaire pour les professeurs
 - * 1 bureau pour les professeurs
 - * 1 local rangement de 8 m²
 - * 1 chaufferie
- la réhabilitation de la grande salle de jeux existante soit 600 m²
 - la construction d'une salle d'agrès en extension du bâtiment soit 235 m²

Le coût d'objectif de réhabilitation du Gymnase Emile ZOLA sis avenue Notre-Dame des Dunes a été estimé à 3.825.000,00 Francs Toutes Taxes Comprises.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le projet ainsi que le dossier de consultation d'Entreprises établi par le cabinet d'Architecture ARCHIPEL et d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer l'Appel d'Offres Ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,

- VU le projet de réhabilitation du Gymnase Emile ZOLA sis avenue Notre-Dame des Dunes établi par le cabinet d'Architecture ARCHIPEL,

- VU le dossier de consultation d'Entreprises établi par le cabinet d'Architecture ARCHIPEL relatif à la réhabilitation du Gymnase Emile ZOLA,

- VU l'avis de la Commission des Travaux,

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de réhabilitation du Gymnase Emile ZOLA ainsi que le dossier de consultation d'Entreprises établi par le Cabinet d'Architecture ARCHIPEL

- d'habiliter Monsieur Le Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un Appel d'Offres Ouvert pour la réhabilitation du Gymnase ZOLA

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer dans le cas où il serait fait utilisation de la procédure de marchés négociés faisant suite à la déclaration de l'Appel d'Offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 312 bis 2ème alinéa du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget Primitif pour l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 1er Avril 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT